

AUDIENCE ASH

Le SNUipp-FSU54 en intersyndicale avec le SE-UNSA et le SGEN-CFDT a été reçu par Madame l'IA-DASEN et Monsieur l'IEN-ASH le 21 mai 2019. Cette rencontre a permis de passer en revue divers points concernant la gestion de l'ASH dans notre département.

1 LA CIRCULAIRE DEPARTEMENTALE :

Dans le 54, on note l'absence d'une circulaire départementale en début d'année spécifiquement sur l'ASH, pour l'administration ce document n'a pas vraiment lieu d'être. Le département suit en général les directives nationales.

De plus, a été annoncé en avril à Poitiers, la sortie d'un BO spécial « Education inclusive » (devrait paraître dans les prochains jours) ; c'est ce BO qui servira de cadrage à partir de la rentrée 2019 pour le département.

2 LES RELATIONS ENTRE L'EDUCATION NATIONALE ET LE SECTEUR MEDICO-SOCIAL :

Le secteur ASH du 54 dialogue avec l'ARS, il y a des rencontres régulières dans le plan du PRS (Projets Régionaux de Santé, notamment sur les moyens de scolarisation des élèves ASH en milieu ordinaire. Le but n'est pas non plus : tous les élèves en milieu ordinaire, mais comment adosser le médico-social avec le scolaire : la tendance est de transformer les places en établissement par des places de SESSAD : tout le monde va vers plus de mobilité.

En tout cas une chose est sûre : il n'y aura pas de places supplémentaires.

D'après les chiffres de l'ARS, il y a 88 % de « placements » satisfaits en IME et 70% en ITEP.

3. CAPPEI :

Cette année 12 postes pour le premier degré ; comme critères de choix pour les supports de poste, le 54 a décidé de privilégier certains secteurs peu attractifs (pays haut). Il est relevé que pour certains secteurs : il n'est pas sûr que les personnes acceptées en formation CAPPEI restent sur le secteur après leur certification... Pour l'administration, on n'admet cette éventualité, mais il est difficile de prévoir l'avenir : de plus ce n'est pas forcément négatif qu'il y ait de la mobilité.

C'est le 54 qui détient la main sur le module de professionnalisation « travailler en RASED » et par ce fait : les formations option E et G sont communes : il apparaît lors de cette audience, que pour nos supérieurs hiérarchiques les options tendent à disparaître : « de toute façon vous êtes des personnes ressources, faisant partie du Pôle ressource »

En ce qui concerne les postes G laissés vacants à l'issue du mouvement ils seront gelés.

En ce qui concerne les besoins en poste ASH : nous sommes au-dessus d'un point deux par rapport à l'académie et d'un point par rapport au national : donc on est sur du redéploiement des moyens et pas sur de la création.

4. PLAN AUTISME :

Le département est concerné pour la rentrée 2020 : il y aura une ouverture en maternelle en 2020, une en 2021 et une en élémentaire en 2022. Il y aura aussi un « enseignant-ressource : TSA »

5. FRAIS DE DEPLACEMENT :

C'est le décret qui dicte la politique du département en ce qui concerne des frais de déplacements des enseignants spécialisés.

L'IEN ASH précise qu'il a répondu aux collègues, il a reçu une personne de l'AFPEN et qu'il lui a donné cette réponse : c'est le décret qui prime, si les collègues ne peuvent faire que deux interventions car ils prennent le bus et bien c'est dommage mais c'est comme ça ! Il faut faire des choix dans les interventions.

6. LES REFERENTS :

Tous les référents n'ont encore pas tous les mêmes conditions de travail, en ce qui concerne leur frais de déplacements il semble que ce soit réglé.

Il n'y aura pas de création de postes, nous sommes au-dessus de la moyenne nationale (nombre de dossiers/par référent). On est dans du moyens constants : donc on peut réinterrogé les secteurs et voir avec les secteurs limitrophes et réfléchir à d'autres critères.

Une demande des collègues du 54 : lorsqu'il y a changement dans les procédures (dossiers : nouveaux formulaires...) ce serait bien que cela ne soit pas en milieu d'année.

7. LES PIAL : Pôles inclusifs d'accompagnement localisés :

Il y a eu une expérimentation sur Briey, l'année prochaine les 2/3 du département devrait être concerné. Il y aurait 19 secteurs écoles/collèges et 2 lycées professionnels. Mais la demande de pôles étant importante, il y en aura sans doute plus.

Nous sommes dans la décentralisation : c'est aux territoires à gérer les besoins des élèves, ce sera à moyens constants, il faut conforter ce qui existe déjà et la priorité est : il faut une réponse pour chaque élève.

8. LES POSTES INTER-DEGRE :

Des listes sont demandées : les postes attribués, et les postes vacants qui seront reversés dans le premier degré. L'IA-DASEN comprend notre demande pour la liste des postes reversés, mais a dû mal à saisir notre demande pour la liste des postes attribués au second degré.

9. CITE INCLUSIVE DE NEUVES MAISONS :

Plus du tout à l'ordre du jour, l'administration n'a vraiment aucune nouvelle sur ce sujet.

10. EREA :

L'administration prend note et va essayer de voir l'intitulé des postes des PE-Educateurs en EREA pour qu'ils puissent enfin percevoir l'ISAE à laquelle ils ont droit comme dans les autres départements.

11. LE DIALOGUE AVEC NANCY 3 :

Les représentants du personnel notent leur difficulté à joindre l'IEN ASH; la secrétaire prend les messages, mais il est rare que le service les rappelle pour leur donner des réponses. L'IEN ASH note qu'il essaye toujours de répondre aux collègues, mais qu'en ce qui concerne le dialogue avec les représentants du personnel, il n'est pas obligé de répondre : il n'a reçu aucun ordre de la part de L'IA-DASEN à ce sujet.